THÔNES
Cœur des Vallées

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 074-217402809-20231206-THDEC23113-AU

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/113

CONTRAT DE CESSION « TOUT LE MONDE LE SAIT »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'organisation à la Bibliothèque Municipale d'un spectacle intitulé « Tout le monde le sait » ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession de spectacle avec l'entreprise « La Main qui parle », sise 1, avenue du Stade 73000 BARBERAZ représentée par Mme Diane FISHER, Présidente, pour le spectacle « Tout le monde le sait », le 13 décembre 2023 à 10h, à la Bibliothèque Municipale 1, rue Blanche 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **553,60 € TTC** hors restauration.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 6 décembre 2023.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 7 DEC. 2023
ET PUBLICATION LE - 8 DEC. 2023

Le Maire,

VILLE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)

Pierre BIBOLLET